

# Le Bavard du Campanile



Septembre

2017

École Coeur-Vaillant-Campanile

# Notre cour, le cœur du quartier

Chers parents,

Je me présente, Valérie Gauthier, directrice-adjointe. Je suis ravie et motivée de débuter une nouvelle année à l'école Cœur-Vaillant-Campanile et de travailler pour la progression et la réussite de vos enfants avec toute la belle équipe d'intervenants présents dans notre école. Comme vous le savez déjà, cette année nous mettrons en commun les efforts de tous les acteurs de l'école pour amasser les sous nécessaires qui nous permettront de mener à terme le projet d'embellissement de la cour d'école. Pour y arriver, nous garderons également notre implication communautaire, tellement enrichissante pour les élèves. Soyez assurés, chers parents, de ma disponibilité et de mon engagement envers vos enfants, qui représentent tous mes élèves. Leur réussite est au cœur de mes priorités.

Bonne année scolaire à tous.

# Numéros de téléphone indispensables

Secrétariat, madame Kieve 418-652-2173, poste 3230
Boite vocale des absences poste 3240
Service de garde, madame Josée poste 3206
Boite vocale service de garde poste 3207





# Horaire de l'école

### SERVICE DE GARDE

7 h 15 à 17 h 45

### PRÉSCOLAIRE

8 h 07 À 10 h 34 et 12 h 52 à 15 h 07



### **PRIMAIRE**

7 h 57 - SURVEILLANCE

8 h 07 - 1<sup>re</sup> période

9 h 07 - 2<sup>e</sup> période

10 h 07 - RÉCRÉATION

10 h 22 - 3° période

11 h 22 - DÎNER (75 MINUTES)

12 h 42 - SURVEILLANCE

12 h 52 - 4<sup>e</sup> période

13 h 52 - RÉCRÉATION

14 h 07 - 5° période

15 h 07 - FIN DES COURS - DÉPART

15 h 17 - FIN DE LA PÉRIODE DE

SURVEILLANCE DES AUTOBUS



### COMMUNICATIONS AUX PARENTS

Toutes les communications seront acheminées par courriel, incluant les formulaires pour les journées pédagogiques ainsi que les états de compte du service de garde. Il est donc important de nous fournir une adresse courriel valide pour être toujours informé des dernières nouveautés. Certaines informations seront également déposées sur le site Web de l'école. Les bulletins seront disponibles sur le portail de la commission scolaire. Des copies des communications seront toutefois disponibles au secrétariat sur demande express.

# Le personnel de l'école

Niveau/secteur	Enseignant (e)	Éducatrice du service de garde
Préscolaire	Sandy Bolduc	Susan Wells
	Sim Lucsanszky	Gordana Sudar
1∗ année	Nancy Bouchard Geneviève Proulx	Romy Normand-Laliberté
2∙ année	Catherine Lapointe Éliane Breton Daigle 1 jeudi sur 2	Stéphanie Castonguay
2e et 3e année	Émilie Dignard	Stéphanie Castonguay
3 <sup>,</sup> année	Michelle Frenette Éliane Breton Daigle 1 jour/sem.	Camille Bérubé Vanessa Brochu-Beaudet
4∙ année	Nathalie Hivon	Camille Bérubé Vanessa Brochu-Beaudet
5 <sup>,</sup> année	Josée Roy	Sophie Bherer-Dufour
6ª années	Justine La Fontaine Annie Grondin (Anglais intensif)	Sophie Bherer-Dufour
Étoiles 901	Amélie Blondeau Anouck Jalbert (TES)	Stéphanie Navarro Marie-Soleil Ruel
Étoiles 902	Caroline Côté Patricia Tremblay (TES)	Arianne Deschênes Roxanne Boudreau-Verret
Étoiles 903	Cindy Roy Hélène Walsh (TES)	Pascale Vincent Caroline Rioux
Étoiles 904	Chrystel Mercier Maryse Lambert (TES)	Geneviève Lévesque
Éducation physique	Érika Parisée	Thalita Gameteira Do Rego (Diners)
Musique	Christine Lepage—1 <sup>-</sup> à 6 Geneviève Nadeau—Étoiles	
Anglais	Annie Grondin	
Arts plastiques	Anne-Marie Rouleau 101+102 Virginia Parent 201+ 202 et 302 + Étoiles Marjorie Guay 3 <sup>,</sup> à 6	
Orthopédagogue	Sandra St-Onge	
Psychologue	Claire Thivierge	
Orthophoniste	Lorraine Grégoire	
Psychoéducatrice	Émilie NDrolet	
Éducation spécialisée	Janie Desruisseaux	
Animation spirituelle	Lucie Baril	
Infirmière	Suzanne Dumas	
Hygiéniste dentaire	Julie Ferland	
Responsable sdg	Josée Lebel	(Serge Dufour)
Concierge	Robert Bédard	
Secrétaire	Kieve Pelletier	
Direction	Natalie Blais, directrice Valérie Gauthier, directrice adjointe	

# Dates et événements à retenir

Vendredi 22 septembre Journée pédagogique fixe

Mardi 26 septembre Assemblée générale de parents (École Cœur-Vaillant)

Lundi 2 octobre Journée pédagogique (élections partielles)

Lundi 9 octobre Action de Grâces, congé pour tous

Mardi 17 octobre Rencontre du CE

Vendredi 13 octobre Remise de la 1<sup>re</sup> communication

Vendredi 13 octobre Photos scolaires

Vendredi 20 octobre Journée pédagogique



### **BULLETINS SCOLAIRES**

Il y aura une première communication le 13 octobre et un bulletin à la fin de chaque étape.

1<sup>re</sup> étape : du 30 aout au 10 novembre 2017

2e étape : du 13 novembre 2016 au 26 février 2018

3e étape : du 27 février au 21 juin 2018





### JOURNÉES PÉDAGOGIQUE FLOTTANTE

Une seule journée pédagogique flottante est à prévoir cette année. La date vous sera confirmée bientôt.

### SERVICES PARTICULIERS

Plusieurs services sont offerts aux élèves qui présentent des besoins spécifiques:

L'orthopédagogie est offerte aux enfants qui ont besoin d'une aide passagère ou prolongée au niveau de leurs apprentissages.

La psychologie permet d'offrir un service aux enfants qui ont besoin d'un suivi particulier au niveau de leur adaptation à l'école.

L'éducation spécialisée est offerte aux enfants dont le comportement ou les attitudes demandent un suivi particulier.

L'orthophonie est un service offert aux enfants présentant d'importants problèmes de langage.

# Méli-mélo

### **SOUPER HOT-DOG**

Nous tenons à vous remercier pour votre présence lors de notre événement du 30 août dernier. Ce souper hot-dog fut une grande réussite grâce à la réponse positive des parents de l'école qui se sont déplacés e grand nombre pour venir inaugurer avec nous nos nouveaux modules de jeux. MERCI!

### CALENDRIER SCOLAIRE



Le calendrier scolaire officiel de la commission scolaire des Découvreurs est disponible sur le sur le site Internet www.csdecou.qc.ca. Nous souhaiterions que vous le consultiez lorsque vous planifiez des vacances ou une visite chez un professionnel (médecin, dentiste, etc.). Cette planification permettra d'éviter des absences susceptibles de perturber les apprentissages de vos enfants. Le calendrier prévoit aussi une journée pédagogique flottante qui sera déterminée sous peu par l'école.

### PHOTOS SCOLAIRES

Votre enfant se fera photographier le vendredi le 13 octobre.

Afin que le visage de votre enfant ressorte bien sur l'image, nous vous recommandons de favoriser des vêtements sobres, de couleurs claires et d'éviter, dans la mesure du possible, les gros imprimés.

Aussi, à cause de la nouvelle technologie, il est important qu'il n'y ait nulle trace de vert et de prédominance de vert (ex: kaki, turquoise, jaune, etc.) sur aucune des parties de l'habillement.



### **VACCINATION**

La première vaccination pour la  $4^e$  année contre l'Hépatite A+B et le VPH se fera le <u>12 octobre p.m.</u>

L'infirmière de l'école vous contactera à ce sujet.

# Méli-mélo suite

### ARTICLES PERDUS ET NON RÉCLAMÉS

Nous accumulons chaque année une quantité importante de vêtements non réclamés et non identifiés. À la fin de chaque étape pédagogique, les vêtements seront disposés dans le hall d'entrée ce qui permettra aux parents de venir recueillir les effets des enfants. Les vêtements non réclamés seront acheminés à des organismes communautaires de notre secteur. Nous vous demandons de venir fouiller régulièrement dans le coffre d'objets perdus (proche du local 104 du service de garde). Vous pourriez y faire de belles découvertes! N'oubliez pas d'identifier tous les vêtements de vos enfants, cela permet aux responsables de remettre les vêtements à leur propriétaire.

### PARENTS BÉNÉVOLES



En plus des comités officiels, l'école bénéficie de la présence de nombreux parents et grands-parents bénévoles qui apportent leur aide aux enfants et au personnel de l'école. En début d'année, vous serez sollicités. Que ce soit à la bibliothèque, lors des sorties ou des activités spéciales, en classe ou à l'école, ou encore pour le comité de la cour d'école, vous êtes toujours les bienvenus.

### SERVICE ALIMENTAIRE - Chef en folie



Lorsque votre enfant a une sortie éducative avec sa classe et qu'il est inscrit au service alimentaire, le chef en folie lui fera un repas froid pour l'occasion.



### INSCRIPTION POUR LES ACTIVITÉS PAC

Vous recevrez sous peu l'offre de services des activités parascolaires pour la session d'automne jusqu'à la période des fêtes. Ces activités, en lien avec le sport, les arts et la culture, sauront répondre à leurs intérêts. Les activités retenues commenceront vers le début du mois d'octobre.

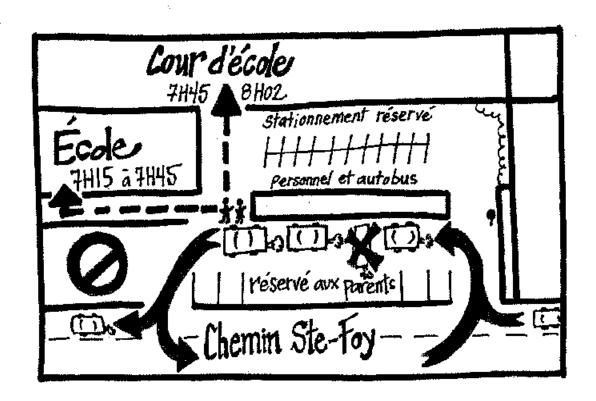


### Stationnement

Pour la sécurité de tous, nous vous prions de vous stationner entre 7 h 15 et 8 h 02 tel que décrit sur l'image cidessous : en parallèle au trottoir, en laissant sortir vos enfants sur le côté passager s.v.p. Il est aussi important de respecter le sens unique du stationnement, l'entrée étant plus à l'ouest et la sortie en face de la porte de l'administration. Prochainement, vous verrez des changements apparaître dans le stationnement. De nouveaux espaces seront délimités sur le sol devant le trottoir. Il y aura également de nouvelles affiches qui vous indiqueront des espaces « débarcadère ». Vous pourrez utiliser ces espaces pour déposer ou encore reprendre vos enfants.

Quand vous avez un rendez-vous avec un intervenant à l'école, vous pourrez utiliser l'un des quatre stationnements de visiteur à l'avant de la bâtisse. Au cas qu'ils soient tous occupés, vous pourrez demander une vignette temporaire au secrétariat. Le grand stationnement en arrière est réservé au personnel et aux autobus.

Les grands bus scolaires feront toujours le tour du grand stationnement arrière pour prendre ou déposer les élèves. C'est pourquoi il est important de ne jamais stationner le long des clôtures de la cour quand vous venez à l'école sur les heures de classe, car la voie de manœuvre des bus se retrouve ainsi bloquée. Merci de votre collaboration.



### Sécurité

Pour des raisons de sécurité, toutes les portes de l'école demeurent barrées pendant les heures de classe. La porte 2 sera débarrée à partir de 7h15, heure d'ouverture du SDG. Vous devez utiliser cette porte et uniquement celle-ci lorsque vous venez reconduire vos enfants entre 7h15 et 7h57 le matin. À partir de 7h 57, toutes les portes se retrouveront barrées. À cette heure, la surveillance est assurée sur la cour, alors vous déposez vos enfants sur la cour à l'extérieur. Ils entreront à l'intérieur au son de la cloche.

Le midi, les élèves dinant à la maison peuvent se présenter à l'école seulement à partir de 12h42, heure à partir de la guelle la surveillance est assurés sur la cour.

À la fin des cours, le midi et le soir, il est important de noter que seuls les ÉLÈVES PRENANT L'AUTOBUS sont autorisés à sortir par la porte 7 (porte du gym). Les autres élèves doivent utiliser les portes 2 ou 4 en avant de l'école ou encore la porte 5 qui mène directement sur la cour.

### Campagne de financement pour la cour d'école

Nous vous rappelons qu'il est possible de vous procurer un chandail avec le logo de la cour d'école au coût de 12\$. Nous devrions faire une première commande au début du mois d'octobre.

Il est également possible de vous procurer des repas spaghetti pour 4 de chez Normandin. Les coupons, échangeable au restaurant, sont disponibles au secrétariat pour le coût de 12\$.

Merci de votre collaboration

### L'estime de soi

L'estime de soi, c'est ce que tu penses de toi, c'est une auto-évaluation de toi-même par toimême. C'est l'opinion que tu as de ce que tu es et de ce que tu fais, la manière dont tu te vois et tu te juges.



L'estime de soi est une valeur changeante. Elle peut augmenter ou diminuer selon le regard que tu portes sur toi-même, selon tes actions et leurs résultats. Ainsi, il est possible qu'elle soit très haute ou très basse selon les périodes de la vie.

À tous et à toutes, une formidable année 2017-2018! Notre cour, le cœur du quartier



### SYNTHÈSE - RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES PAR LES PARENTS D'ÉLÈVES MINEURS ET LES ÉLÈVES MAJEURS

Le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les parents d'élèves mineurs et les élèves majeurs prévoit qu'un élève majeur, ou ses parents s'il est mineur, peut formuler une plainte quant aux services offerts par la Commission scolaire (ex. : disponibilité de service en psychologie) ou demander la révision d'une décision (ex. : le classement d'un élève en classe spéciale).

### CE RÈGLEMENT PRÉVOIT QUATRE ÉTAPES DEVANT ÊTRE SUIVIES SELON L'ORDRE INDIQUÉ

### PREMIÈRE ÉTAPE

Examen de la plainte par la direction concernée (de l'école, du centre ou du service)

La direction de l'unité administrative doit examiner la plainte et chercher, dans la mesure du possible, à la régler à ce niveau.

### DEUXIÈME ÉTAPE

Examen de la plainte par le responsable de l'examen des plaintes et par le directeur général

Si un plaignant est insatisfait après la 1<sup>re</sup> étape, il peut remettre sa plainte au responsable de l'examen des plaintes, qui tentera de trouver une solution satisfaisante pour le plaignant et la direction de l'établissement. Les décisions à ce niveau sont prises par le directeur général de la Commission scolaire.

Responsable de l'examen des plaintes : Secrétaire général de la Commission scolaire des Découvreurs. Téléphone : 418 652-2121 poste 4241 Courriel : secgen@csdecou.qc.ca

### TROISIÈME ÉTAPE

### Le protecteur de l'élève

Le plaignant insatisfait du traitement de sa plainte à la 2<sup>e</sup> étape peut demander l'intervention du protecteur de l'élève qui analysera la plainte. Il pourra formuler son avis au Conseil des commissaires de la Commission scolaire. Le protecteur de l'élève intervient uniquement lorsque les étapes 1 et 2 ont été franchies, sauf exception.

Protecteur de l'élève : Monsieur Paul Labrecque

Téléphone : 418 652-2121, poste 4293 Courriel : protecteur.eleve@csdecou.gc.ca

### QUATRIÈME ÉTAPE

### Décision du Conseil des commissaires

Le protecteur de l'élève, après avoir entendu le plaignant et les représentants de la Commission scolaire, et après avoir analysé le dossier, formule un avis au Conseil des commissaires qui prend une décision et en informe le plaignant.

Ce règlement ainsi que les coordonnées du protecteur de l'élève sont sur le site Internet de la Commission scolairewww.csdecou.qc.ca sous l'onglet Parents rubrique Traitement des plaintes.

Le secrétaire général et directeur général adjoint

Jacky Tremblay

100-945, avenue Wolfe, Québec (Québec) GIV 4E2

# La signalisation aux abords des écoles





La sécurité autour des écoles est primordiale.

La présence de nombreux enfants et leur plus grande vulnérabilité justifient une signalisation spécifique.

En milieu urbain, un grand nombre d'enfants se rendent à l'école à pied. Pour leur permettre de faire ce trajet en toute sécurité, on doit leur offrir un cheminement adapté répondant à des normes de signalisation précises.

Sur le territoire de la ville de Québec, au moins 60 % des enfants habitent à moins de 1 km de l'établissement scolaire, ce qui correspond à 20 minutes de marche en moyenne. Tous ces enfants sont susceptibles de marcher pour aller à l'école.

Source : Mon École à pied, à vélo, sondages de parents dans 20 écoles de Québec, 2006-2010

L'éducation et la sensibilisation des enfants sont importantes. Trois acteurs se partagent la protection des enfants par rapport aux dangers de la route :

- Les parents, par le bon exemple et par l'apprentissage des bonnes pratiques et des mesures de précaution;
- L'établissement scolaire, par l'éducation et la sensibilisation des automobilistes;
- La Ville, en offrant des cheminements sécuritaires.

### Vitesse dans les zones scolaires

Dans une zone scolaire, du lundi au vendredi et de septembre à juin, la limite de vitesse ne peut excéder 50 km/h entre 7 h et 17 h.

Source : Code de la sécurité routière, article 329.

Quand la situation le nécessite, la Ville peut demander une dérogation au ministère des Transports afin de réduire la vitesse à 30 km/h dans une zone scolaire.

### Brigade scolaire

Afin de sécuriser certaines traverses dont les conditions le justifient, la Ville dispose d'une brigade scolaire adulte en support à la signalisation routière.

Lorsque la circulation est dirigée par un brigadier scolaire, toute personne doit, malgré une signalisation contraire, obéir à ses ordres et à ses signaux.

Source : Code de la sécurité routière, article 311.



### FICHE TECHNIQUE